

Évolution de la maturité gymnasiale dans le canton de Neuchâtel

Rapport – mars 2024

Table des matières

1. CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE	2
2. DESCRIPTION DES MODÈLES 10+4 ET 11+4	3
2.1 MODÈLE 10+4.....	4
2.1.1 Articulation entre l'école obligatoire et la formation gymnasiale	4
2.1.2 Impacts sur les hautes écoles universitaires	6
2.1.3 Impacts organisationnels	6
2.2 MODÈLE 11+4.....	7
2.2.1 Articulation entre école obligatoire et formation gymnasiale	7
2.2.2 Impacts sur les hautes écoles universitaires	8
2.2.3 Impacts organisationnels	9
3. REGARD INTERCANTONAL SUR LE RAPPORT ENTRE LA MG ET LA FP.....	9
3.1 RÉUSSITE AU NIVEAU TERTIAIRE	9
3.2 CONDITIONS D'ACCÈS ET TAUX DE MATURITÉ	10
3.3 TAUX DE CERTIFICATION	11
4. LA MG EN 4 ANS À NEUCHÂTEL	11
4.1 ENJEUX PÉDAGOGIQUES	11
4.2 CONDITIONS D'ACCÈS ET ÉQUITÉ DES CHANCES	11
4.3 FLUX D'ÉLÈVES ENTRE MG ET FP	12
5. ASPECTS FINANCIERS, COÛTS LIÉS AUX RH ET AUX INFRASTRUCTURES.....	13
5.1 MODÉLISATION FINANCIÈRE	14
5.2 IMPACT SUR L'EMPLOI	15
5.3 AUTRES COÛTS	15
5.4 INFRASTRUCTURES.....	16
5.4.1 Infrastructures actuelles	16
5.4.2 Collaboration entre canton et communes	16
5.5 AUTRES ENJEUX ET ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER	16
6. RETOUR DES CONSULTATIONS.....	17
6.1 ORIENTATION DES ÉLÈVES ET CHOIX DE FORMATION.....	18
6.2 TAUX D'ÉCHEC EN 1 ^{ÈRE} ANNÉE MG ET RÉORIENTATIONS	19
6.3 IMPACTS SUR L'EO ET ADÉQUATION ENTRE LE PER ET LE PEC	19
6.4 DURÉE DES ÉTUDES ET RAPPORT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	20
6.5 STATUT DU CORPS ENSEIGNANT ET COMPLICATIONS SUR L'EO	20
6.6 DES MODÈLES À UN SYSTÈME NEUCHÂTELOIS	21
7. SYSTÈME MIXTE	21
8. PLANIFICATION, CALENDRIER ET COMMUNICATION.....	24
9. CONCLUSION	24
ANNEXE 1 – LISTE DES ABRÉVIATIONS	26
ANNEXE 2 – TABLEAUX SWOT	27

1. CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Le champ de la formation ne cesse par essence d'évoluer et le système éducatif suisse s'est profondément modifié au cours des deux dernières décennies, en lien avec son contexte sociétal, économique et culturel. Comme le rappelle la Confédération¹, « les grandes tendances telles que la globalisation et la numérisation, ainsi que les questionnements actuels liés à la société participative et au développement durable, se répercutent aussi bien sur les aspects structurels que pédagogiques de la formation gymnasiale. » Cette formation gymnasiale fait précisément l'objet du projet Évolution de la maturité gymnasiale (EVMG), qui vise à tenir compte de ces questions actuelles et des défis qu'elles représentent. Ce projet EVMG « a pour but de contribuer à ce que la formation gymnasiale réponde aussi aux exigences de demain. Dans cette perspective, il s'agit de renforcer et de développer les éléments qui ont fait leurs preuves, mais aussi de prendre des mesures pour apporter les innovations nécessaires et les mettre en œuvre. L'objectif est de préserver la qualité reconnue de la maturité gymnasiale dans toute la Suisse et de garantir à long terme l'accès sans examen aux universités pour les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale². »

Si les débats se sont concentrés sur la durée de la formation gymnasiale (ci-dessous MG) en 4 ans, l'objectif principal est de garantir un standard de référence pour la reconnaissance des certificats de MG et d'assurer un niveau de maturité personnelle permettant d'entreprendre des études dans une haute école universitaire (HEU). Si le système actuellement en vigueur à Neuchâtel n'est pas adapté en conséquence, une fois le délai de transition passé, les certificats de MG délivrés dans le canton ne seront plus reconnus.

En juin 2023, aussi bien la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) que la Confédération via le Conseil fédéral ont adopté la nouvelle réglementation concernant la reconnaissance des certificats de MG, à savoir le Règlement sur la reconnaissance des certificats de MG (RRM) et l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de MG (ORM), de même teneur. Dans les cantons qui passeront à une MG en 4 ans³, la réforme doit être opérationnelle au plus tard dès la rentrée scolaire 2034, pour qu'une première volée soit certifiée selon le nouveau dispositif en 2038⁴.

Le présent rapport vise à présenter les possibilités qui s'offrent au canton pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, en adoptant un système de formation gymnasiale sur 4 ans. Il fait suite aux informations issues de plusieurs sources : premièrement, celles récoltées par le service des formations postobligatoire et de l'orientation (SFPO) et son office des formations professionnelles et académiques (OFPA) ; deuxièmement, celles issues d'un premier groupe de travail (GT) qui s'est réuni à 14 reprises entre mai et décembre 2021 ; troisièmement, celles du comité de pilotage (COPI), qui s'est réuni à 5 reprises entre août 2021 et août 2023 ; quatrièmement, par le SFPO et la mise sur pied d'un GT spécifique, qui s'est réuni à 3 reprises entre septembre et octobre 2023 ; et finalement l'analyse des consultations effectuées par le département en charge de la formation (DFFD) auprès des membres du COPI et des communes.

Dans le sillage de ces travaux, deux orientations reflétant les systèmes en vigueur dans la plupart des cantons suisses sont présentées et comparées, en tenant compte aussi bien des enjeux pédagogiques, systémiques, logistiques et financiers que du lien entre formation générale et formation professionnelle. Ce rapport se concentre principalement sur les systèmes de formation possibles considérant la durée de 4 ans à prendre en compte. Ainsi, deux modèles de formation gymnasiale en quatre ans, qui existent déjà dans la plupart des autres cantons suisses, peuvent s'envisager dans le canton de Neuchâtel :

¹ Tiré du texte de présentation du projet : CDIP & SEFRI (s.d.). Évolution de la maturité gymnasiale. <https://matu2023.ch/fr/>

² Ibid.

³ À savoir Berne pour une partie de sa région francophone, Jura, et Vaud, soit les 3 cantons limitrophes de Neuchâtel.

⁴ Selon l'Art. 36, al. 2 de l'[Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale \(ORM\) du 28 juin 2023](#).

- 10+4 : la 11^e année devient pour les élèves concerné-e-s la première année de MG avec différentes déclinaisons.
- 11+4 : une 4^e année de MG s'ajoute aux 3 années du système actuel.

Les autres enjeux de cette réforme ne sont que rapidement abordés ou pas encore pris en compte. Ces autres changements structurants sont fixés dans les RRM/ORM et devront être considérés quel que soit le système mis en place dans le canton. Il s'agit en effet d'intégrer dans le cursus des thèmes transversaux (éducation à la citoyenneté, au numérique et au développement durable), d'inclure l'acquisition de compétences transversales dans les différentes disciplines (méthodologiques, personnelles, socio-communicatives), d'assurer une place déterminée à l'interdisciplinarité, de développer la propédeutique scientifique, d'assurer l'acquisition des compétences de base en mathématiques et en français, de proposer une offre gratuite d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, de garantir l'équité des chances et d'offrir la possibilité aux adultes d'obtenir un certificat de maturité.

Il faut relever également que le choix qui sera fait dans les cantons limitrophes concernés pourrait avoir des conséquences sur la réalité neuchâteloise. La mobilité intercantonale à prendre en compte concerne très majoritairement la région BEJUNE. Si les cantons de Berne francophone et Jura ne se sont pas encore prononcés, pour sa part, le canton de Vaud a annoncé⁵ avoir choisi « de travailler sur le modèle mixte dit 10 ou 11 + 4 déjà en vigueur dans de nombreux cantons alémaniques dont Berne, Lucerne ou Saint-Gall ».

Les deux hypothèses de travail présentant les deux modèles de formation 10+4 et 11+4 ont été soumises à consultation auprès des membres du COPIL maturité gymnasiale (ci-après COPIL MG) et des communes neuchâteloises. Les retours de la consultation et les éléments centraux qui s'en dégagent sont présentés dans le présent rapport.

Il en ressort que les deux systèmes de formation peuvent parfois se lire comme étant dichotomiques, à savoir un système 10+4 d'un côté et un système 11+4 de l'autre. Les consultations menées se sont fondées sur cette manière différenciée d'envisager deux hypothèses pour une formation MG en 4 ans et les réponses reçues illustrent des visions très marquées de l'un et de l'autre système, au risque de les rendre antinomiques.

Cette interrogation quant à la manière de concevoir un futur système de formation MG en 4 ans appelle à réfléchir non pas sur les différences spécifiques de deux systèmes mais sur leur écart : plutôt que d'opposer les perspectives de deux systèmes clairement distincts, il s'agit de les faire dialoguer. Partant, cela permet d'envisager un système mixte, présenté en fin de rapport, qui vise à prendre en considération les objectifs de la MG ainsi que les éléments issus des consultations et des travaux de réflexion.

2. DESCRIPTION DES MODÈLES 10+4 ET 11+4

Voici une présentation des deux modèles principaux qui se trouvent en Suisse, soit le 10+4 et le 11+4. Il faut garder à l'esprit qu'il existe actuellement une certaine diversité entre des cantons qui connaissent un modèle similaire ; il ne s'agit pas de « modèles figés » au niveau suisse, chaque canton ayant élaboré son système sur la base des modèles présentés. L'élaboration d'un système approprié au contexte et aux réalités neuchâteloises doit donc s'envisager avec des aménagements. À ce sujet, dans cette hétérogénéité cantonale et quel que soit le système que le canton de Neuchâtel choisira de construire, une MG en 4 ans doit respecter différents articles du RRM/ORM ainsi que les objectifs du Plan d'études cadre (PEC)

⁵ Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud, le 28 juin 2023 *L'ouverture du chantier du gymnase en quatre ans est un défi et une opportunité* : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/actualite/news/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/louverture-du-chantier-du-gymnase-en-quatre-ans-est-un-defi-et-une-opportunité-1687955716>; et le 5 mars 2024 *Une véritable opportunité pour les élèves de l'école vaudoise* : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/une-veritable-opportunité-pour-les-eleves-de-lecole-vaudoise-1709627247>.

des écoles de maturité⁶ de la CDIP, dont la 2^e phase de consultation a eu lieu du 15 septembre au 15 décembre 2023, et qui doit entrer en vigueur au 1^{er} août 2024⁷.

Il faut encore indiquer que plusieurs références sont faites aux cantons de Berne et Genève dans les pages qui suivent en lien avec ces systèmes, ce qui s'explique par les travaux du 1^{er} GT : des représentant-e-s de chacun de ces cantons ont en effet été invité-e-s lors d'une séance du COPIL⁸ pour présenter leur système respectif et répondre à des questions.

2.1 Modèle 10+4

Le modèle 10+4 présente une durée des études identique au système cantonal actuel. Les élèves termineraient leur MG au même âge qu'aujourd'hui, ce qui leur permettrait de rejoindre une HEU ou pédagogique (HEP) ou de bifurquer vers une autre voie dès leur majorité légale (année propédeutique pour entrer en haute école spécialisée (HES)), comme c'est le cas maintenant. Selon le Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) et la CDIP, la 11^e année comme première année du gymnase donne l'occasion « d'améliorer la formation générale des élèves nécessaire pour la MG, tout en posant les bases pour des orientations propédeutiques dans les différentes disciplines ». Par ailleurs, « une distinction des voies gymnasiales dès le 10^e degré favorise (...) une focalisation plus forte sur la préparation à la formation professionnelle au 11^e degré pour les élèves choisissant cette voie ». Il faut toutefois rester attentif à « ne pas détourner les bons élèves des voies de formation professionnelle exigeantes », comme le rappellent le SEFRI et la CDIP⁹. Un point crucial consiste dans l'agencement entre la fin de l'école obligatoire (EO) et le début de la MG, qui pourrait être interprété comme allant dans le sens d'un rétablissement, partiel, des anciennes filières Maturité-Moderne-Préprofessionnelle (voir ci-dessous 2.1.1).

2.1.1 Articulation entre l'école obligatoire et la formation gymnasiale

Un point d'attention important avec ce modèle concerne son impact sur la scolarité obligatoire, c'est-à-dire l'organisation du cycle 3 et le raccordement entre la sortie de l'EO et l'entrée en formation postobligatoire (PO), le cas échéant en MG. En effet, les élèves concerné-e-s entreraient en 1^{ère} année MG à la fin de la 10^e année d'EO, alors qu'ils-elles n'ont pas terminé le cycle 3 de l'EO, qui a été entièrement réformé en 2015. Or celui-ci est pensé comme un tout prévu sur trois ans pour l'atteinte des attentes fondamentales et le programme prescrit par le Plan d'études romand (PER) et vise à donner du temps à l'élève pour son orientation vers une formation PO. Deux possibilités s'offrent alors. Selon une première option, il revient à l'EO de s'assurer que les futur-e-s gymnasien-ne-s acquièrent le contenu de la dernière année du cycle 3, ce qui impliquerait d'identifier en amont du cycle 3, soit en fin de cycle 2, les élèves qui feraient leur cycle 3 en deux ans. Il y a la question de savoir si cela aurait pour conséquence de rétablir l'ancienne voie MATU. Autrement dit, cela signifierait le rétablissement de filières au cycle 3, ce qui irait à l'encontre de sa rénovation mise en place récemment et qui visait précisément à sortir d'une logique de filières (Maturité-Moderne-Préprofessionnelle) au profit du système à niveaux – l'objectif étant notamment « de renforcer les compétences de l'ensemble des élèves du cycle 3, d'améliorer leur motivation par la constitution de profils plus individualisés et de favoriser leur orientation dans les formations subséquentes¹⁰ ».

L'autre possibilité serait que les lycées soient chargés d'introduire le contenu de la dernière année du PER en 1^{ère} année de MG. Les élèves concerné-e-s sortiraient ainsi de l'EO avec leur bagage de fin de 10^e année, entreraient en 1^{ère} année de MG pour terminer le programme

⁶ CDIP (2023). [Plan d'études cadre, école de maturité](#). Berne : Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique.

⁷ Compte tenu du délai transitoire accordé aux cantons qui doivent construire un nouveau système de MG en 4 ans, cela signifie que, pour le canton de Neuchâtel, ce nouveau PEC entrera en vigueur en même temps que la mise en place du système qui sera élaboré, avec la première volée concernée (soit au plus tard en août 2034).

⁸ Il s'agissait de la séance COPIL numéro 3, le 4 avril 2022.

⁹ SEFRI & CDIP (2021, 7 avril). *Évolution de la maturité gymnasiale. Rapport durée minimale*, p. 5.

¹⁰ Rapport d'information du CE au GC concernant la rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire, 24 juin 2019, [19.018](#), p. 3.

prévu par le PER. Cela permettrait d'aller éventuellement un peu plus vite ou d'approfondir certains aspects du programme. Il reste à explorer en détail ce qu'il est possible de faire, en s'inspirant de ce qui se fait dans les autres cantons.

Il convient de relever que si les systèmes 10+4 sont majoritaires en Suisse alémanique, aucun canton romand n'en connaît de similaire, Vaud et les cantons BEJUNE disposant d'un système 11+3 (précisant cependant que le Gymnase de Bienne et du Jura bernois propose la filière 10+4 pour les élèves romands en filière bilingue) alors que le Valais dispose d'un système unique en Suisse de 10+5. Le Concordat HarMoS prévoit que le passage en école de maturité s'effectue en principe après la 10^e année¹¹, et la majorité des cantons alémaniques respectent cette disposition, tout comme le canton du Valais. Il s'agirait donc pour un tel système dans le canton de Neuchâtel de veiller à ce que la 11^e/1^{ère} MG respecte aussi bien les attentes de la 11^e du point de vue du PER que de la 1^{ère} MG du point de vue du PEC MG, comme les cantons alémaniques ayant un tel système doivent le faire vis-à-vis du Lehrplan (le plan d'études alémanique pour l'EO).

Quoi qu'il en soit, avec ce modèle, il serait nécessaire de construire en conséquence le nouveau dispositif déterminant le passage entre l'EO et la MG et de réorganiser le cycle 3. Il convient cependant de rester très prudent quant à cette modélisation, car elle ne tient pas encore compte du nouveau PEC ni d'une adaptation concrète dans le canton. Les élèves qui commencent le lycée dès la 11^e année HarMoS ont environ 14-15 ans, un âge auquel le niveau de maturité varie fortement d'une personne à l'autre. Le temps total de la formation correspondrait au système neuchâtelois actuel, les élèves entrant en 1^{ère} année MG avec leur bagage de fin de 10^e année. Ils devraient donc acquérir ce qui est prévu par le PEC pour la MG. L'intégration des thèmes transversaux (éducation à la citoyenneté, numérique et développement durable, propédeutique scientifique, etc.) devra se décliner au cours des années et prendre en compte l'âge des élèves et leur maturité sociale, tout comme la planification des échanges ou les journées spéciales.

Un autre point d'attention est de veiller à permettre aux élèves d'avoir accès à la meilleure orientation possible ; dans un système 10+4 où les élèves devraient être en mesure de se positionner dès la 9^e ou la 10^e année d'EO en fonction des conditions d'accès (notes, niveaux, etc.). À remarquer toutefois qu'à l'heure actuelle déjà, les élèves doivent choisir en fin de 10^e année entre l'option académique ou l'option professionnelle, et que l'accès à la MG est notamment conditionné par ce choix (obligation de suivre l'option académique en 11^e de l'EO pour éventuellement débiter une formation en MG au PO). Il est également à souligner que la question de la représentation par les parents en particulier des filières et des possibilités qu'offre chaque formation reste au cœur de la problématique. Les filières professionnelles souffrent encore d'un manque de connaissance mais également de reconnaissance.

La question de la maturité développementale de l'enfant doit aussi être prise en considération dans un système d'admission apparemment plus précoce à la MG, point de vigilance en matière d'égalité des chances. La mise en place de passerelles pourrait permettre de fluidifier le système, pour éviter que la MG se trouve interdite aux élèves n'ayant pas rempli les conditions d'accès dès la 10^e année mais qui parviendraient à remplir des conditions d'accès spécifiques à la fin de 11^e année (p. ex. examen d'admission). Cela permettrait aux élèves de 11^e année qui en sont capables d'entrer au lycée.

En permettant aux élèves présentant les meilleurs résultats scolaires d'entrer au lycée dès la fin de la 10^e année, il pourrait exister un risque que cela crée un « appel d'air » pour la MG et détourne donc ces profils de la formation professionnelle. Il est donc important qu'un-e élève entré-e en formation gymnasiale conserve, à l'issue de la 1^{ère} MG (=11^e année), la possibilité

¹¹ Art. 6, al. 4 du [Concordat HarMoS](#) : « 4Le passage au degré secondaire II a lieu après la 11^e année de scolarité. Le passage dans les écoles de maturité gymnasiale s'effectue dans le respect des dispositions arrêtées par le Conseil fédéral et la CDIP¹, en règle générale après la 10^e année. » (Voir le document accessible via le lien pour lire la note de bas de page).

légale d'entrer en formation professionnelle. Il s'agirait de rappeler en tous les cas que la MG est une formation exigeante, idéalement réservée à celles et ceux qui ont le projet de mener des études universitaires après l'obtention de leur certificat mais surtout que la MG ne donne pas directement accès à une HES ou à un emploi avec un salaire, contrairement à la voie professionnelle¹².

2.1.2 Impacts sur les hautes écoles universitaires

Avec un modèle 10+4, il ne devrait pas y avoir de conséquences problématiques pour ce qui concerne le passage des lycéen-ne-s de leur MG à l'entrée dans les HEU ou en HEP, contrairement à un système 11+4 qui entraînerait un fléchissement temporaire des immatriculations (voir plus bas, 2.2.2).

2.1.3 Impacts organisationnels

Un autre point d'attention particulièrement important concerne les ressources enseignantes. En effet, ce système impliquerait un transfert d'enseignant-e-s de l'EO vers les lycées. Il s'agirait d'assurer une vérification minutieuse des titres des personnes concernées (Master + formation pédagogique pour le Secondaire II). Selon une première analyse du service de l'enseignement obligatoire (SEEO), effectuée en 2021, la qualification des enseignant-e-s demanderait, certes, de prendre les devants en ce qui concerne la formation, mais un nombre important d'enseignant-e-s du cycle 3 disposent déjà de titres leur permettant d'enseigner en MG. Cette analyse devra toutefois être poursuivie plus finement en tenant compte du profil des personnes nouvellement engagées, car les jeunes enseignant-e-s en particulier ne disposent pas forcément des titres leur permettant d'enseigner indistinctement au secondaire 1 et au secondaire 2. Il s'agirait encore d'analyser avec finesse les transferts discipline par discipline et de prévoir des possibilités pour suivre des formations destinées aux enseignant-e-s qui auraient besoin de compléter leurs titres. Notons qu'en fonction des situations, il pourrait s'agir de formations supplémentaires, qui se révéleraient exigeantes en matière de crédits à obtenir au niveau universitaire et des compléments pédagogiques à assurer. Les coûts de telles formations devraient encore être évalués. Tenant compte de ce public adulte et formé, des conditions propices au suivi de ces formations devraient être assurées en matière de décharges notamment. Il s'agit d'éviter que ces formations nécessaires ne puissent être suivies par des personnes avec des charges familiales en particulier.

De même et à l'instar d'autres projets, le déplacement physique des enseignant-e-s redirigé-e-s vers l'un des trois lycées peut engendrer certaines complications pour l'établissement des horaires si leur engagement reste partagé entre les deux niveaux d'enseignement, ce qui pourrait susciter de la réticence de la part des personnes concernées. Plus largement, le passage d'un nombre significatif d'élèves de l'EO vers le lycée nécessiterait un transfert de personnel administratif, technique et des membres des équipes de direction. Pour toutes les personnes concernées, il s'agirait d'un changement d'employeur car les écoles sont communales mais les lycées sont cantonaux ; les conditions salariales, les charges, etc. seraient donc amenées à varier. Enfin et surtout, il faudrait éviter que certain-e-s employé-e-s de l'école perdent leur emploi, car cela aurait de graves conséquences sur le plan humain, social et politique. Le fait est que l'introduction du système pour le début des années 2030 permettrait de réfléchir à un accompagnement du changement en douceur.

Par ailleurs, le modèle 10+4 impliquerait une économie significative pour les communes, qui n'auraient plus à cofinancer avec l'État la scolarisation des élèves de 11^e, entièrement à charge de l'État.

¹² Voir également l'enquête de l'OFS sur les revenus annuels après la maturité gymnasiale ou la maturité spécialisée (MS), selon le type de maturité et la situation dans la formation cinq et neuf ans après l'obtention du titre (délivré en 2012 en l'occurrence) : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/communiqués-presse.assetdetail.27265624.html>.

Inversement, la mise en place d'un modèle 10+4 risque de se heurter à une résistance de la part des représentant-e-s syndicaux. Une prise de position commune a été signée en ce sens en janvier 2022 au niveau romand par le Syndicat des enseignant-e-s romand-e-s (SER), le Syndicat des services publics (SSP VPOD), la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), la Conférence latine des chef-fe-s d'établissement de la scolarité obligatoire (CLACESO) et la Fédération des Associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin (FAPERT). Celle-ci plaide pour que tous les cantons romands conservent une scolarité obligatoire sur 11 ans, et donc pour un système 11+4. Les réticences envers le système 10+4 concernent les points évoqués précédemment (dont la précocité de l'orientation pour les élèves, les craintes d'inégalités et de sélection sociale, la compression sur la 11^e/1^{ère} MG des attentes du PER et du PEC MG et les risques sur l'emploi des enseignant-e-s) ainsi que l'impact sur le cycle 3, déjà évoqué.

2.2 Modèle 11+4

En proposant une année supplémentaire, un modèle 11+4 confère un peu plus de temps à la MG et a pour avantage de ne pas induire de nouveaux changements majeurs dans le cycle 3. Les 4 années de formation au lycée laisseraient plus de temps pour les activités interdisciplinaires et transversales prévues par le nouveau PEC au niveau théorique, et cela pourrait permettre d'organiser plus aisément des stages professionnels, linguistiques et en haute école. La plus grande maturité des élèves qui entreraient au lycée au même âge qu'aujourd'hui (15-16 ans en moyenne) et y resteraient une année de plus permettrait d'aborder les thématiques transversales prévues par le PEC de manière plus aisée. Il est cependant possible qu'un certain nombre d'élèves s'ennuie avec une formation rallongée d'une année, n'y trouve plus la stimulation nécessaire ou perde un rythme d'études qui pourrait les mettre en difficulté dans le cadre des études universitaires. Il s'agirait alors également de prévoir des programmes supplémentaires spécifiques.

2.2.1 Articulation entre école obligatoire et formation gymnasiale

En ce qui concerne l'organisation, un modèle 11+4 semble présenter moins de défis qu'un modèle 10+4, bien qu'il convienne ici aussi de rester prudent, les projections sur la grille horaire n'ayant pas encore tenu compte du nouveau PEC ni d'une adaptation concrète dans le canton. Selon le RRM/ORM et le PEC, il s'agit de proposer du temps supplémentaire à chaque discipline ainsi qu'aux aspects interdisciplinaires et transversaux. En matière d'orientation, dans un modèle 11+4, l'année supplémentaire pourrait offrir des possibilités pour un meilleur accompagnement des lycéen-ne-s vers une orientation universitaire, avec des temps dédiés à des stages linguistiques ou professionnels – les coûts de telles perspectives n'ont pas été explorés pour l'heure. Ces perspectives pourraient en théorie permettre une meilleure orientation des élèves, et éviter des abandons au niveau tertiaire. L'orientation universitaire et de carrière doit cependant être pensée beaucoup plus en amont¹³. Il faut relever à ce sujet que, du point de vue de la réussite des élèves, il n'est pas possible d'établir qu'un modèle 11+4 soit meilleur en soi. Si l'on compare les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), il s'avère que les cantons qui connaissent un système 10+4 (SG, TG et SH) ont des taux de réussite en hautes écoles universitaires entièrement comparables, voire meilleurs, à ceux de cantons ayant un système 11+4 (BS et GE)¹⁴. La question relève au fond d'un choix cantonal. Ainsi, dans le canton de Genève, où un tel système 11+4 existe, les écoles ne disposent pas de plus de temps qu'ailleurs pour l'interdisciplinarité et les aspects transversaux¹⁵. À l'inverse, les lycées bernois réservent deux heures hebdomadaires à ces thématiques en quatrième année¹⁶ et organisent un nombre important de journées spéciales.

¹³ Voir Abeglen, D. (2023). Choisir ses études, c'est choisir une profession, *Gymnasium Helveticum* 4/2023, pp. 14-15.

¹⁴ OFS, [Taux de réussite dans les HEU selon le canton de l'école de la maturité gymnasiale](#), Novembre 2022.

¹⁵ Informations partagées lorsque le COPIL a invité les cantons de Berne et Genève à venir présenter leurs systèmes respectifs de formation gymnasiale (source : PPT « Maturité gymnasiale. Genève », présenté au COPIL 3, le 4 avril 2021).

¹⁶ Selon les échanges lors du COPIL 3 avec des représentant-e-s des cantons de Berne et de Genève.

Concrètement, une année supplémentaire ne signifie pas que la qualité de la formation soit foncièrement meilleure ou tournée vers des pédagogies plus modernes. Cela ressort essentiellement des choix de politique éducative qui sont faits par les cantons plutôt que de l'implémentation d'un modèle 10+4 ou 11+4.

À relever encore qu'en ajoutant une année supplémentaire à la MG, un tel modèle 11+4 entraînerait un temps total de formation équitable pour certaines filières de formation professionnelle, voire plus court pour certaines d'entre elles. Cela pourrait en théorie permettre d'éviter le possible effet « appel d'air » pour la MG évoqué plus haut dans un système 10+4. Pour autant, un tel système ne garantit pas en soi une meilleure attractivité de la formation professionnelle : à Genève, canton où un système 11+4 est en vigueur, presque la moitié des jeunes qui sortent de l'EO vont en MG (45-47%), et même pas 4% en formation professionnelle duale¹⁷, ce qui est donc très loin de ce qui est visé à Neuchâtel.

La question des conditions d'accès dans le cadre d'un tel modèle devra être analysée en tant que tel.

Un tel modèle prolongerait les études d'une année pour celles et ceux qui désireraient entrer dans une haute école, ce qui peut être vu comme un désavantage ou un avantage. Il y a d'un côté la crainte qu'une année supplémentaire de formation puisse avoir des incidences sur la vie professionnelle et privée des étudiant-e-s et de leurs parents. Les jeunes concerné-e-s verraient en effet leur entrée sur le marché du travail (déjà relativement tardive après des études en haute école) retardée d'une année, ce qui représenterait une perte de revenu pour eux et/ou pour leur famille. De ce fait, un tel modèle pourrait éloigner les jeunes gens issus de familles modestes de la formation générale. Pour garantir l'équité des chances et permettre à toutes et à tous d'entreprendre des hautes études, il importerait alors d'assurer un soutien financier et logistique pour celles et ceux qui auraient les capacités et l'ambition de suivre une telle voie, mais sans en avoir les moyens financiers. Si les jeunes d'origine modeste sont tenu-e-s éloigné-e-s de la formation générale devenue plus longue, cela pourrait aussi avoir un impact sur le nombre d'inscriptions à l'Université de Neuchâtel (UniNE), et donc sur les financements de cette dernière (voir ci-dessous).

D'un autre côté, le fait de retarder l'entrée dans une haute école pourrait potentiellement présenter l'avantage de faire un choix plus éclairé et plus sûr. Les données de l'OFS montrent cependant qu'il n'y a pas plus d'échecs ou de décrochages en haute école pour les étudiant-e-s originaires d'un canton 10+4 que d'un canton 11+4. Il n'est donc pas possible de conclure qu'un système 11+4 implique en soi une meilleure orientation en vue de futures hautes études (voir 3.1)¹⁸.

Quoi qu'il en soit, c'est cet argument d'un prolongement des études, outre les considérations financières, qui a convaincu le canton de Berne d'abandonner pour sa partie germanophone le système 11+4 en 1998¹⁹.

2.2.2 Impacts sur les hautes écoles universitaires

Un point particulièrement important avec le modèle 11+4 concerne l'UniNE ainsi que la HEP BEJUNE et de manière moins directe la Haute École Arc (HE-ARC). L'analyse suivante concerne l'UniNE, car celle-ci serait privée de nouvelles recrues pendant une année, du fait qu'une volée entière de lycéen-ne-s finirait sa MG plus tard qu'actuellement. En effet, près de 60% de l'effectif total des étudiant-e-s de l'UniNE vient des cantons de Neuchâtel, Berne, Jura

¹⁷ Source : Powerpoint de présentation « Maturité gymnasiale. Genève », présenté au COPIL 3, le 4 avril 2021. Voir également <https://www.irdp.ch/institut/choix-formation-degre-secondaire-3289.html>. Il faut relever naturellement que les questions d'orientations relèvent d'enjeux systémiques et historiques qui dépassent la dimension structurelle d'un système éducatif défini.

¹⁸ OFS, [Taux de réussite dans les HEU selon le canton de l'école de la maturité gymnasiale \(actualisation 2022\)](#).

¹⁹ Source : Powerpoint de présentation « Maturité gymnasiale. Berne », présenté au COPIL 3, le 4 avril 2021.

et Vaud²⁰. Si ces 4 cantons choisissaient simultanément de passer à un modèle 11+4, cela se ressentirait sur la rentrée universitaire trois ans après le début de la 1^{ère} volée MG – il y aurait alors très peu d'étudiant-e-s de ces cantons qui entreraient à l'UniNE. Si ces cantons optaient tous pour un modèle 11+4 mais ne l'implémentent pas en même temps, cela aurait pour conséquence de « lisser » cet effet. La question est à envisager tenant compte du financement de l'UniNE et également en matière d'emploi. En effet, une baisse d'étudiant-e-s signifie une diminution des contributions de la Loi à l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), versées par la Confédération. De plus, une baisse d'étudiant-e-s venant des autres cantons entraînerait une diminution des subventions basées sur l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour les étudiant-e-s venant des cantons de Berne, Jura et Vaud. Ces éléments sont à penser dans une logique de fléchissement : ces diminutions s'observeraient pour une année en particulier, soit la 3^e année après le début de la MG en 4 ans dans un système 11+4. Il faut encore considérer que, concernant l'AIU, le canton de Neuchâtel réaliserait une économie sur l'année en question pour les contributions de ses lycéen-ne-s qui seraient dans leur 4^e année de MG et se dirigeraient ensuite vers des études universitaires hors-canton. Concernant l'emploi, un fléchissement des immatriculations sur une ou plusieurs années aurait un impact sur l'emploi du corps intermédiaire enseignant, notamment les chargé-e-s de cours.

2.2.3 Impacts organisationnels

Un modèle 11+4 se révélerait plus coûteux pour les collectivités publiques (toutes choses égales par ailleurs). Des enseignant-e-s et des membres du personnel administratif et technique devraient être engagé-e-s pour pouvoir encadrer les élèves dans les lycées, dont le nombre serait plus important qu'actuellement. Il y aurait également besoin de réfléchir aux infrastructures (voir 5.6). Outre les charges financières annuelles supplémentaires, l'impact économique d'un modèle 11+4 doit être pris en considération, selon les éléments mentionnés ci-dessus. Comme évoqué, le fait de repousser d'une année l'entrée dans la vie professionnelle accroît les coûts d'opportunité pour les personnes concernées, cela représente aussi un délai pour disposer de professionnel-le-s formé-e-s, ce qui est à prendre en considération pour certaines professions touchées par une situation de pénurie. Une conséquence serait aussi sur les familles qui auraient à charge un an de plus d'études. En plus, cela implique aussi moins de cotisations AVS et moins de rentrées fiscales.

3. REGARD INTERCANTONAL SUR LE RAPPORT ENTRE LA MG ET LA FP

Une comparaison entre les cantons ayant un système basé sur le modèle 10+4 et ceux ayant un système basé sur le modèle 11+4 permet de comprendre comment se traduisent ces deux approches dans la réalité. Plusieurs indicateurs peuvent être pris en compte (taux de réussite en hautes études, taux de maturité, taux de certification des jeunes à 25 ans, ...), même s'ils ne dépendent pas du seul système de formation, mais également de paramètres indépendants, tels que la structure économique du canton, sa culture, sa sociologie et son histoire.

3.1 Réussite au niveau tertiaire

Selon des statistiques demandées par le SFPO auprès des Universités de Neuchâtel et de Genève ainsi que de l'EPFL, les connaissances disciplinaires des étudiant-e-s ayant accompli une MG en trois ans dans le canton de Neuchâtel ne sont pas moins bonnes que celles des étudiant-e-s formé-e-s dans d'autres cantons.

²⁰ 58% en moyenne pour ces 5 dernières années académiques. Les apports principaux en nombre d'étudiant-e-s pour ces 4 cantons sont pour 2022-2023 (ordre décroissant) : NE : 1'240 ; VD : 704 ; BE : 352 ; JU : 156. Précision : il s'agit bien des effectifs totaux, tous niveaux confondus, pas des étudiant-e-s qui commencent une formation universitaire en 1^{ère} bachelor.

Les statistiques mises à disposition par l'OFS²¹ concernant la réussite dans une haute école suisse dans les 8 ans suivant l'entrée en bachelor (de 2011 à 2013 et uniquement pour les personnes possédant une MG) ne permettent pas d'indiquer que le taux d'abandon dépende du système de MG. Le taux d'abandon en haute école est un peu plus élevé dans les cantons latins et à Bâle-Ville²², mais il est peut-être réducteur de corréliser cette observation à la seule présence d'un système 11+4. En effet, trois cantons 10+4 sont aussi au-dessus de la moyenne et, inversement Fribourg et Argovie, qui ont un système 11+4, présentent un taux en-dessous de la moyenne. À rappeler que réduire le taux d'abandon en hautes écoles universitaires est l'un des 8 objectifs communs du SEFRI et de la CDIP concernant l'espace suisse de formation.

3.2 Conditions d'accès et taux de maturité

Les conditions d'accès à la MG varient dans les cantons suisses et peuvent être considérées en trois catégories :

- Cat. A : examen d'entrée
- Cat. B : notes
- Cat. C : évaluation générale (notes et/ou examen, recommandation de l'école)

Les catégories A (examen d'entrée) et C (évaluation générale) sont privilégiées dans la plupart des cantons alémaniques, alors que Neuchâtel, les autres cantons latins et quelques cantons alémaniques se basent uniquement sur des notes (catégorie B). Ces différents critères distinguent les cantons entre systèmes 10+4 et 11+4. Il s'avère que tous les cantons où l'accès au gymnase se base sur un examen d'entrée ou sur une évaluation globale permettent l'entrée en MG avant d'avoir terminé la scolarité obligatoire²³, et que ces cantons disposent d'un système 10+4. Dans les cantons où seules les notes sont déterminantes pour l'accès au gymnase, le passage au gymnase se fait le plus souvent après la fin de la scolarité obligatoire (système 11+4)²⁴ – à l'exception de deux cantons, Soleure (10+4) et le Valais (10+5)²⁵.

Il existe une différence importante entre les cantons pour ce qui est du taux de MG : en Suisse romande, au Tessin et dans les cantons de Bâle-Ville et de Zoug, la part des jeunes optant pour une filière générale est beaucoup plus importante que dans les autres cantons²⁶. Ces cantons ont généralement des conditions d'accès plus souples (cat. C), et ce sont également ceux où le taux de MG est le plus haut²⁷. À partir d'une analyse des scores PISA obtenus par les élèves suisses en mathématiques, le dernier rapport national sur l'éducation du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) pointe le fait que les élèves seraient globalement moins performant-e-s dans les cantons où le taux de maturité est plus élevé : « plus le taux de maturité est faible dans un canton, plus le score PISA moyen est élevé. Cela s'explique par le fait que des taux de maturité plus élevés impliquent que des élèves moins performants passent au gymnase et obtiennent la maturité », ce qui peut avoir des conséquences sur la suite de leurs études²⁸. Rappelons toutefois qu'une analyse des scores PISA dans une seule discipline, même s'il s'agit d'une des deux compétences disciplinaires de base avec le français pour le nouveau RRM/ORM, induit un risque de généralisation. Il s'agit aussi de tenir compte d'autre compétences transversales.

²¹ OFS, [Taux de réussite dans les HEU selon le canton de l'école de la maturité gymnasiale \(actualisation 2022\)](#).

²² Le taux d'abandon moyen pour la Suisse tourne autour de 10%. Il est de 14% à Genève (le plus haut de Suisse), 13% au Tessin, 12% dans le canton de Vaud, à Bâle-Ville, Glaris, Schwyz et dans les Grisons, 11% à Neuchâtel et dans le Jura et 10% à Berne.

²³ CSRE (2023). [L'éducation en Suisse – Rapport 2023](#), p.163.

²⁴ CSRE (2023). [L'éducation en Suisse – Rapport 2023](#), p. 163.

²⁵ Le canton de Berne prévoit par exemple que l'entrée en 1^{ère} MG se fasse sur recommandation mais laisse ouverte l'inscription à un examen. Voir la page [Procédure d'admission au gymnase](#).

²⁶ CSRE (2023). [L'éducation en Suisse – Rapport 2023](#), p. 116.

²⁷ OFS, [Taux de maturités selon le canton de domicile, en 2020](#).

²⁸ CSRE (2023). [L'éducation en Suisse – Rapport 2023](#), p. 168-169.

Néanmoins, dans les cantons où les critères pour entrer au lycée sont moins stricts, une sélection se fait tout de même pendant le cursus de MG. Autrement dit, celle-ci a lieu soit avant l'entrée au lycée, soit pendant le lycée : « Dans les cantons présentant de faibles taux de passage, une sélection plus stricte à l'entrée du gymnase peut conduire à une sélection moins stricte pendant le cursus gymnasial. Inversement, dans les cantons affichant un taux de passage élevé, la sélection peut être plus forte et toucher des élèves qui avaient en fait de bonnes dispositions pour le gymnase, mais qui ne résistent pas à la pression de la sélection »²⁹.

3.3 Taux de certification

À l'exception de quelques cantons de Suisse centrale, la majorité des cantons présentent un taux de certification à l'âge de 25 ans en-dessous de 95%, contrairement à l'objectif que s'est fixé la Confédération³⁰. La moyenne nationale tourne autour de 90%. Les cantons ayant un fort taux de MG sont généralement en-dessous de 90% alors que les cantons avec une proportion plus importante de formation professionnelle sont plus proche de l'objectif de 95%. Le CSRE le formule ainsi : « Les taux de diplômes des cantons sont eux-mêmes corrélés avec la part d'élèves en formation générale : plus il y a de personnes effectuant une formation générale comme première formation, plus le taux de diplômes dans le canton est faible »³¹.

4. LA MG EN 4 ANS À NEUCHÂTEL

4.1 Enjeux pédagogiques

L'élève doit être au centre de toutes les réflexions concernant le choix du nouveau système de MG. En matière d'orientation et de choix de carrière, il s'agit de tenir compte du développement de l'enfant. Pédagogiquement, le système 11+4 présente l'avantage d'offrir une année supplémentaire, ce qui permet d'avoir un horaire un peu moins chargé tout en disposant de plus de temps pour développer les enjeux transversaux prévus dans le nouveau PEC. Néanmoins, cette année supplémentaire de formation devrait être pensée de manière à ce qu'elle représente une vraie plus-value, et éviter que les jeunes se sentent simplement obligé-e-s de rester une année de plus au lycée. Les enjeux pédagogiques devront être réfléchis et travaillés de manière optimale afin de permettre aux lycées et à l'EO d'accomplir leur mission, c'est-à-dire d'offrir les meilleures voies de formation possibles aux jeunes du canton.

4.2 Conditions d'accès et équité des chances

La question des conditions d'accès pourrait s'avérer importante à considérer dans ces perspectives pour le canton de Neuchâtel. En effet, quelle que soit la variante choisie (10+4 ou 11+4), la question des conditions d'accès aux formations du PO se posera. La redéfinition des conditions d'accès au PO est toujours une question sensible qui peut susciter de la résistance auprès des parents d'élèves, du corps enseignant et des syndicats. Malgré les efforts menés depuis des années par le canton de Neuchâtel, les représentations toujours

²⁹ CSRE (2023). [L'éducation en Suisse – Rapport 2023](#). p. 175. La même source indique : « plus la part cantonale d'élèves passant au gymnase est élevée, plus la probabilité d'abandon et de redoublement l'est également. »

³⁰ La CDIP et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ont formulé 8 objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation (<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/58282.pdf>), reconfirmés en octobre 2023 (<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-98374.html>). L'objectif commun n° 2 est de faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II. Cet objectif n'est pas encore atteint au niveau national, avec un taux de 91,4%, ainsi que dans plusieurs cantons, dont Neuchâtel (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation/taux-certification.html>).

³¹ CSRE (2023). [L'éducation en Suisse – Rapport 2023](#). pp. 118-119. Voir aussi les statistiques de l'OFS, [Taux de certification du degré secondaire II selon le canton de domicile, en 2020](#) et [Choix de formation au degré secondaire II selon le canton de domicile, en 2020](#).

ancrées de la valeur des formations à la faveur de la MG pourraient avoir comme conséquence de considérer toute adaptation du dispositif comme une transformation de la MG en un système de reproduction des élites, uniquement accessible aux enfants des familles ayant un meilleur statut socio-économique. Dès lors, il s'avérerait en ce cas important de réfléchir à la mise en place des critères à considérer, et des impacts potentiels pour l'équité des chances.

D'après l'édition de 2018 du rapport *L'éducation en Suisse* (CSRE, 2018), il existe une disparité dans l'accès au lycée, défavorable aux jeunes issu-e-s de familles modestes³² (pp.160-161). Un autre rapport, *L'égalité des chances dans le système éducatif suisse* (Coradi Vellacott & Wolter, 2005), explique toutefois que la différence fondamentale se joue à un âge très précoce, à partir du préscolaire et des premières années d'EO, puis se poursuit tout au long de la formation³³. Les inégalités constatées dès la petite enfance peuvent néanmoins être résorbées par l'instauration de la journée continue à l'école, des devoirs surveillés ou la mise en place de structures parascolaires, permettant notamment de faire les devoirs et de répéter dans des conditions optimales, lesquelles peuvent faire défaut dans les familles les plus défavorisées³⁴. Or, la concurrence entre jeunes originaires de différentes catégories sociales « ne sera virulente que dans les cantons où l'offre de places est nettement inférieure à la demande et où la procédure de passage tient insuffisamment compte des prestations scolaires objectives ou objectivables »³⁵ ; les critères d'entrée doivent donc tenir compte de résultats objectifs – reste à savoir comment mesurer et « objectiver » ces résultats : moyenne des notes, nombre de niveaux 2, examen d'entrée ou évaluation globale ?

Rappelons encore que selon le précédent rapport sur l'éducation en Suisse du CSRE (2018), « la quasi-totalité des jeunes qui fréquentent une école de maturité sans pleinement posséder les compétences requises », donc celles et ceux qui ont bénéficié d'un accès relativement généreux à la voie MG, « sont issus de familles socioéconomiquement favorisées. Sans trop forcer le trait, on pourrait donc conclure que la place laissée au gymnase par les jeunes très doués, mais d'origine modeste, est comblée par des jeunes dotés de moins bonnes compétences, mais issus de familles aisées. »³⁶. Quel que soit le système choisi, le lycée doit rester ouvert à toutes et tous les élèves qui ont les compétences nécessaires d'y entrer, sans que leur origine sociale ne pèse dans l'orientation.

La question de l'égalité des chances et de l'accès à une formation gymnasiale se pose également en aval, c'est-à-dire en lien avec la capacité des familles à assumer l'allongement de la durée des études pour la prise en charge de leur enfant en formation.

4.3 Flux d'élèves entre MG et FP

Un point important des réflexions en cours sur le système de formation neuchâtelois concerne la place de la formation professionnelle par rapport à la formation générale et en particulier la MG, Neuchâtel étant l'un des cantons connaissant un taux de MG parmi les plus élevés de Suisse. Ces dernières années, plus d'un tiers des élèves qui sortent de l'EO se dirige vers le lycée, que ce soit en voie gymnasiale ou en Certificat d'école de culture générale (CECG). En tenant compte uniquement des élèves libérables intégrant une formation au secondaire II, il s'agit d'environ 44%. En outre, les indicateurs les plus récents de l'OFS laissent penser à une

³² Il est intéressant de relever que, selon des analyses, les élèves les moins performants se trouvent être issu-e-s d'une origine socioéconomique privilégiée. Les élèves issu-e-s d'une origine socioéconomique défavorisée montrent de meilleures performances, l'hypothèse étant que leur présence en formation gymnasiale se légitime avant tout par leurs solides compétences plutôt que par les représentations ou préférences familiales (voir la même source, p. 161).

³³ Coradi Vellacott & Wolter (2005). *L'égalité des chances dans le système éducatif suisse. Rapport de tendance*. Aarau : Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, pp. 50-52.

³⁴ Coradi Vellacott & Wolter (2005). *L'égalité des chances dans le système éducatif suisse. Rapport de tendance*, pp. 76-77, 83.

³⁵ CSRE (2018). *L'éducation en Suisse – Rapport 2018*, p. 161.

³⁶ CSRE (2018). *L'éducation en Suisse – Rapport 2018*, p. 161.

augmentation des élèves selon les scénarii³⁷. Il s'agira d'intégrer ces paramètres tenant compte des différents objectifs du canton.

Plus particulièrement, les réflexions menées soulignent l'importance d'une bonne orientation des jeunes et appellent à prendre en considération la situation actuelle dans le canton. Les informations de l'OFS montrent que les cantons qui connaissent un taux élevé de maturité gymnasiale, comme c'est le cas à Neuchâtel, ont souvent un taux de certification des jeunes jusqu'à 25 ans en-dessous de la moyenne nationale³⁸. Concernant la seule MG, les dernières statistiques de l'OFS révèlent que le taux de lycéen-ne-s étant entré en formation MG et l'ayant réussie 5 ans après est plus bas dans le canton de Neuchâtel que dans pratiquement tous les autres cantons³⁹. De plus, les statistiques indiquent que les lycéen-ne-s issu-e-es des cantons à fort taux de maturité gymnasiale ont une réussite dans une HEU dans les 8 ans suivant l'entrée en bachelor en-dessous de la moyenne nationale⁴⁰. Ces données montrent que c'est le cas des lycéen-ne-s neuchâteloise, dont le taux de réorientation est qui plus est l'un des plus élevé en Suisse. L'analyse au niveau cantonal des dernières cohortes rejoint cette tendance.

5. ASPECTS FINANCIERS, COÛTS LIÉS AUX RH ET AUX INFRASTRUCTURES

À l'heure actuelle, des projections ont pu être établies quant aux charges financières annuelles supplémentaires de l'un et l'autre système, bien que toutes les données ne soient pas disponibles pour estimer précisément cet impact financier. Les charges salariales et sociales du corps enseignant constituent de loin le poste de dépenses le plus important des coûts annuels de fonctionnement, mais il faut déterminer une dotation horaire et un effectif d'élèves pour pouvoir se faire une idée précise.

Les charges financières pour chaque système sont influencées notamment par plusieurs variables, présentées ci-dessous.

- Le nombre d'élèves « lycéables » de 10^e ou de 11^e année en 2033-34 (hypothèses de variation portant sur : la démographie, les conditions d'accès) ;
- Le nombre de classes fermées en 11^e année d'EO et ouvertes en 1^{ère} année de MG (hypothèse de variation portant sur : paramètres ci-dessus ainsi que les moyennes d'effectif exigé par classe à l'EO et au secondaire II) ;
- Le nombre de périodes « enseignant-e » en lien avec le futur plan d'études (hypothèses de variation portant sur : l'encadrement des élèves, le type d'enseignement, l'enseignement en tandem, la place du numérique, les dédoublements, une dernière année de MG dans le modèle 11+4 en grands groupes, la grille horaire « élève » retenue et la possibilité des périodes « en autonomie ») ;
- Le coût annuel moyen d'une classe (hypothèses de variation portant sur : l'indice, l'effectif de classe, la grille horaire, l'amortissement des équipements et mobiliers, l'offre des activités extra-scolaires) ;

³⁷ OFS, [Scénarios 2020-2029 pour le degré secondaire II: Élèves et titres des 4 filières par canton](#).

³⁸ Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) (2023). [L'éducation en Suisse – Rapport 2023](#), p.119 : « Plus il y a de personnes effectuant une formation générale comme première formation, plus le taux de diplômes dans le canton est faible ». Voir également OFS (2023) [Taux de certification](#) : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation/taux-certification.html> et OFS (2022). [L'obtention d'un titre du degré secondaire II par les jeunes qui ont eu 15 ans en 2010](#) : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation.assetdetail.20764274.html>. Voir à ce sujet le point 3.3 de ce rapport.

³⁹ C'est le deuxième taux le plus bas après celui du canton de Genève. OFS (2023). [Taux de réussite dans les écoles de maturité gymnasiale selon le canton de résidence](#) : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation/apres-degre-secondaire-II.assetdetail.28066978.html>.

⁴⁰ OFS (2023). [Taux de réussite dans les HEU selon le canton de l'école de la maturité gymnasiale](#) : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation/degre-tertiaire-hautes-ecoles.assetdetail.28085625.html>.

- L'impact d'une baisse sur les EPT de direction et du personnel administratif à l'EO ou d'une augmentation pour la formation PO (hypothèse de variation portant sur : le nombre d'élèves lycéables, les conditions d'entrée) ;
- Les indices attribués aux enseignant-e-s ;
- L'introduction de cours en ligne ou de blended learning et d'une part de travail autonome ;
- Les passerelles possibles en fin de 11^e année pour le système 10+4.

De plus, il s'agit de tenir compte des infrastructures, avec les questions suivantes :

- Les choix de rénovation, d'adaptation et de construction de bâtiments (accueil des élèves hors canton – environ 10% des effectifs du LBC) ;
- Les équipements, le mobilier et le renouvellement informatique.

5.1 Modélisation financière

Cette modélisation des coûts et des économies envisage les conséquences financières pour les lycées cantonaux ainsi que sur l'EO, notamment la part à la charge des communes. Les éventuels coûts d'infrastructures ne sont ici pas pris en compte – la question des locaux à disposition est abordée plus bas (voir 5.6). Il est important de souligner que ces projections se fondent sur les coûts réels actuels⁴¹ et sur les hypothèses retenues en ce qui concerne les effectifs, le nombre de classe, de périodes par élève et par année. Toute modification d'un de ces paramètres entraîne des changements non-négligeables dans les projections financières.

Il faut rappeler que dans l'hypothèse d'un système 10+4, où la 11^e devient la 1^{ère} MG, les élèves de 1^{ère} MG suivraient *a priori* leurs cours dans les locaux des lycées, et non plus dans ceux d'un établissement de l'EO. Ce point est nécessaire pour développer une culture d'établissement et introduire les thèmes transversaux déterminés dans le RRM/ORM. La question du financement est toutefois encore à définir puisque, pour les élèves de 1^{ère} MG qui se trouvent « en même temps » en 11^e EO, les salaires des enseignant-e-s seraient à la charge du canton et non plus des communes. Le canton de Berne a par exemple fixé un écolage pour ces élèves, à verser au PO. De plus, cette estimation ne prend pas en compte le coût des formations supplémentaires à prévoir pour la partie du corps enseignant qui devrait suivre une formation supplémentaire pour enseigner en MG.

Un **modèle 10+4** entraînerait les conséquences financières annuelles supplémentaires :

- CHF 7,9 mio de charges en plus pour l'État par an
- CHF 4,1 mio de charges en moins pour les communes par an (avant réflexion concernant le système de financement)
- Coûts pour les collectivités cantonales : CHF 3,8 mio de charges en plus par an

10+4 Impacts financiers	LYCÉES	ÉCOLE OBLIGATOIRE			RÉPARTITION		
	Part État	Part État	Part communes	Total	Part État	Part communes	Total
Totaux	10'900'000	-3'000'000	-4'100'000	-7'100'000	7'900'000	-4'100'000	3'800'000

À cela s'ajoute la formation continue pour les qualifications du corps enseignant de l'EO qui travailleraient au PO.

Un **modèle 11+4** entraînerait les conséquences financières annuelles supplémentaires :

- CHF 7,5 mio de charges en plus pour l'État par an
- Pas de charges en moins pour les communes par an

⁴¹ À savoir les coûts réels effectifs en fonction des salaires des employé-e-s des lycées.

- Coûts pour les collectivités cantonales : CHF 7,5 mio de charges en plus par an

11+4 Impacts financiers	LYCÉES	ÉCOLE OBLIGATOIRE			RÉPARTITION		
	Part État	Part État	Part communes	Total	Part État	Part communes	Total
Totaux	7'500'000	–	–	–	7'500'000	–	7'500'000

À cela s'ajoute les coûts pour les journées spéciales et les échanges linguistiques et culturels.

D'après les chiffres à disposition, et hors infrastructures, les systèmes 10+4 et 11+4 se distinguent peu du point de vue des finances de l'État et dans la situation actuelle des répartitions de charges entre canton et communes.

Le modèle 11+4 se révélerait par contre plus onéreux pour l'ensemble des collectivités publiques. Dans les deux cas le canton payerait entre 7 et 8 millions de plus par an. Avec un modèle 11+4, les communes ne réaliseraient pas d'économies, mais avec un modèle 10+4, leurs économies seraient d'environ 4,1 millions. Encore une fois, le financement des élèves de 1^{ère} MG ayant quitté l'EO en 10^e serait un des chantiers à mener (écolages, autres). Dans un modèle 10+4, il faudrait de toutes façons réfléchir à une répartition des charges entre les communes et le canton ; l'allègement de la charge de l'un devant venir en déduction des charges supplémentaires de l'autre. Il faut souligner encore une fois que les chiffres avancés ici sont des estimations faites sur des hypothèses de travail et qu'il faut donc les prendre avec toute la prudence nécessaire. Les coûts totaux dépendront également des éventuels frais de formation du corps enseignant et des frais liés aux infrastructures.

5.2 Impact sur l'emploi

L'impact sur l'emploi dans l'hypothèse d'un modèle 10+4 a déjà été évoqué plus haut (voir 2.1.3). Il s'agirait en tous les cas de limiter au strict minimum l'impact sur l'emploi, que ce soit vis-à-vis du corps enseignant ou du personnel technique et administratif. Les années jusqu'à la mise en place du système permettront de tenir compte au mieux de ces enjeux.

5.3 Autres coûts

Comme indiqué dans le préambule, le nouveau RRM/ORM et son PEC ne concerne pas uniquement la durée de la formation mais également d'autres pans. Quel que soit le système qui sera mis en place dans le canton de Neuchâtel, il s'agit de tenir compte des coûts liés à :

- La mise en place de l'interdisciplinarité et les coûts liés à l'enseignement partagé par plusieurs enseignant-e-s ;
- La formation continue nécessaire pour maîtriser les thèmes transversaux (éducation à la citoyenneté, au développement durable), aux compétences transversales à développer chez les élèves (méthodologiques, personnelles et sociales), les concepts d'interdisciplinarité ;
- Le développement des échanges et de la mobilité ;
- La mise à jour d'un système qualité obligatoire ;
- La possibilité nouvelle offerte aux adultes d'obtenir un certificat de MG ;
- L'offre gratuite d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière qui doit être proposée et les adaptations à apporter par rapport au dispositif actuel ;
- La mobilité intercantonale (élèves qui étudient hors-canton ou qui viennent dans le canton) et les adaptations éventuelles des accords romands et BEJUNE idoines.

À cela s'ajoute la gestion de ce projet d'envergure, puisqu'il s'agit de la plus importante réforme d'une filière de formation depuis 30 ans. Il s'agira donc également de prévoir des décharges pour ce projet (p. ex : mise en place de nouvelles grilles horaires, accompagnement au changement, culture d'établissement, rédactions de PEC cantonaux pour toutes les disciplines, etc.).

Enfin, un éventuel allongement de la durée des études aurait pour conséquence de retarder l'entrée dans la vie active pour la population concernée. Cela aurait un effet sur les finances de l'État, avec d'une part l'augmentation probable du nombre de demandes de bourses d'études et de subsides LAMAL et d'autre part une diminution des contributions fiscales. Sur le plan individuel, pour les personnes en formation, c'est aussi une baisse de cotisation aux prestations de prévoyance (LPP). Ces conséquences financières sont cependant difficilement chiffrables.

5.4 Infrastructures

5.4.1 Infrastructures actuelles

Les coûts d'infrastructures, notamment des bâtiments, n'ont pas été pris en compte dans les modélisations financières. Or, quel que soit le système (10+4 ou 11+4), l'ajout d'une année supplémentaire à charge du canton aura une incidence sur les besoins d'infrastructures affectées aux lycées. Des calculs ont été faits quant aux disponibilités de salles dans les trois lycées du canton. Il ne devrait manifestement pas être nécessaire de construire de nouvelles infrastructures d'envergure et la situation est sensiblement comparable en cas de système 10+4 ou 11+4. Une différence conséquente est qu'avec un modèle 10+4, il faudrait réfléchir à l'avenir de la branche Économie familiale, actuellement enseignée en 11^e année d'EO. Cet enseignement ne peut pas être intégré dans la formation de MG et une réflexion serait à mener à l'EO.

Dans tous les cas, il est nécessaire de réfléchir à la question des infrastructures de façon concrète, sujet qui se révélera complexe. Un groupe de travail pourrait être créé pour établir un état des lieux clair pour engager des discussions entre l'État et ses services (SBAT, SFPO) et les communes.

5.4.2 Collaboration entre canton et communes

Dans le cadre d'un modèle 10+4, les locaux de l'EO des villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds qui seraient « libérés » par les élèves allant au lycée pourraient éventuellement être réaffectés au secondaire II, tout en tenant compte de la contrainte concernant la mise en place d'une culture d'établissement. Une vision plus large s'impose dans les deux grandes villes en ce qui concerne l'analyse des locaux libres qui permettent cependant une certaine unité de lieu. Une discussion au niveau politique avec les communes s'avèrerait alors nécessaire.

5.5 Autres enjeux et éléments à considérer

L'établissement d'un système de MG sur 4 ans impliquera d'adapter plusieurs bases réglementaires et légales, quel que soit le système choisi. Concernant la MG en soi, il faudra prévoir et rédiger un nouveau PEC cantonal pour la MG respectant le nouveau PEC des écoles de maturité de la CDIP, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} août 2024. Son application dans le canton de Neuchâtel sera cependant parallèle à la mise en place du nouveau système. Ce seul chantier demandera du temps. Il faudra également réviser et adapter plusieurs bases légales, dont les suivantes :

Texte	Compétence	RSN
Loi sur l'organisation scolaire (LOS)	GC	410.10
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS)	GC	410.131
Règlement général des lycées cantonaux	CE	411.11
Règlement des études des lycées cantonaux	CE	411.110
Arrêté concernant les grilles horaires de la maturité gymnasiale	CE	410.132.1
Décret concernant la réorganisation de l'enseignement secondaire supérieur	GC	410.131.0
Les règlements internes des lycées cantonaux	DFFD	411.121, 411.123, 411.122
Règlement du cycle 3 de la scolarité obligatoire	CE	410.101
Arrêté de ratification des trois règlements internes des lycées cantonaux	CE	411.12

Quel que soit le système choisi, cela aura un impact sur la fréquentation des transports cantonaux, car une année supplémentaire en MG générera une hausse des élèves et des enseignant-e-s en déplacement. Notons toutefois que la nouvelle ligne ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds devrait être opérationnelle dès 2035, alors que la première volée de la MG en 4 ans doit commencer au plus tard en 2034 pour s'achever en 2038.

Enfin, selon le nouveau RRM/ORM, les adultes doivent avoir la possibilité d'obtenir une MG, ce qui est possible en passant l'examen fédéral de maturité ou en suivant une école de maturité pour adultes. À l'heure actuelle, une telle école n'existe pas dans le canton de Neuchâtel. En fonction des éventuelles demandes, une réflexion sur la constitution d'une classe adulte dans le canton pourrait être menée, considérant que ceci impliquerait des coûts supplémentaires. Si cette option n'était pas retenue, les personnes intéressées pourraient être dirigées vers le Gymnase pour adultes (GypAd) à Pully, dans le canton de Vaud et leurs frais de formation pourraient éventuellement être pris en charge par le canton de Neuchâtel⁴².

6. RETOUR DES CONSULTATIONS

Comme mentionné en introduction, deux consultations ont été menées, la première dans le cadre du COPIL MG, la seconde auprès des communes du canton.

Le COPIL MG, mis en place en août 2021, a discuté lors de sa séance du 6 novembre 2023 de 2 tableaux SWOT montrant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour chacun des modèles à l'étude, soit 10+4 ou 11+4 (voir annexe 2). Ces SWOT ont par la suite été soumis pour consultation aux membres du COPIL représentants du Syndicat autonome des enseignant-es neuchâtelois-es (SAEN), du Syndicat des services publics (SSP), de la Fédération des associations de parents d'élèves neuchâtelois-e-s (FAPEN) et de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) en vue d'une prise de position. Parmi les réponses reçues à la consultation COPIL MG, les syndicats et la FAPEN s'expriment en faveur d'un système 11+4 et la CNCI n'émet pas de position formelle (CNCI).

⁴² Relevons le cas du canton de Berne qui dispose d'une école de maturité gymnasiale pour adultes dans la partie germanophone, mais les francophones sont dirigés vers les structures vaudoise et genevoise équivalentes.

Le DFFD a également consulté les communes du canton sur les deux hypothèses 10+4 et 11+4. Sur les 11 communes qui se sont prononcées, 5 privilégiant le modèle 10+4 et 6 le modèle 11+4.

En plus des prises de position pour l'un ou l'autre des modèles évoqués, il est à relever ici ce que ces retours manifestent quant aux 2 hypothèses soumises, en particulier les arguments qui les motivent. Si les avis et les arguments sont contrastés, plusieurs éléments de ces prises de position se rejoignent et plusieurs interrogations et points de vigilance se lisent. Il ressort également quelques incompréhensions qui demandent à être clarifiées. Ces différents points sont repris ci-après.

6.1 Orientation des élèves et choix de formation

L'un des éléments qui suscite le plus de commentaires et de retenue concerne l'orientation des élèves et les choix de formation dans l'hypothèse d'un modèle 10+4. Il y a là l'inquiétude que l'entrée en MG dès la fin de la 10^e ne contraigne les élèves à choisir entre une voie académique ou une voie professionnelle une année plus tôt qu'aujourd'hui. Cela induirait un stress chez des élèves dont la maturité quant au développement serait fragile et pour qui la motivation dans les choix de formation serait souvent incertaine.

Il y a premièrement l'idée qu'une orientation « précoce » au choix d'une formation gymnasiale entraînerait un taux d'échec important dans les lycées. De ce point de vue, un modèle 10+4 ferait courir le risque de renforcer ce taux d'échec et interroge quant aux élèves se trouvant en rupture en cours de 1^{ère} MG et devant dès lors terminer la scolarité obligatoire. Il y a deuxièmement la crainte que les élèves qui répondraient à certaines conditions se trouvent bloqué-e-s par un système rigide, qui ne permettrait plus de débiter une formation en MG après une 11^e année.

Il s'agit cependant de préciser que le système actuel demande déjà aux élèves de faire le choix de la maturité gymnasiale à la fin de la 10^e. En effet, actuellement, les élèves qui peuvent être admis en filière gymnasiale doivent avoir suivi un certain nombre de disciplines à niveau, avoir une moyenne déterminée mais également avoir suivi durant toute la 11^e l'option académique (OA). L'interprétation d'un modèle 10+4 plus contraignant en matière de précocité du choix mérite donc d'être discutée, puisqu'une telle orientation se fait actuellement déjà en fin de 10^e dans le canton de Neuchâtel. En outre, le concordat HarmoS⁴³ indique que le passage en maturité gymnasiale se fait en principe après la 10^e année.

Les questions d'orientation évoquées ici sont liées à la construction du projet professionnel ou de formation ainsi qu'à l'égalité des chances pour les jeunes. Une possibilité d'entrée en 1MG après la 11^e pour une partie des élèves (en plus de celles et ceux qui y entreraient dès la fin de la 10^e) répondrait aux besoins des élèves dont la maturité, la motivation voire le stress demande encore du temps tout en permettant à d'autres dont le projet de formation est déjà abouti de débiter la 1MG après la 10^e année. Dans cette perspective, la mise en place d'une passerelle répondrait à ces considérations, à l'image de la réflexion menée et des décisions prises en 2013-2014 dans le canton de Berne, au moment de choisir un système 10+4 pour l'ensemble de la partie germanophone et déjà une partie des élèves francophones⁴⁴. Cette piste serait en adéquation avec la volonté d'une meilleure orientation des élèves pour leurs parcours individuels, tenant compte de leur bien-être, et pour réduire par conséquent le taux d'échec en 1^{ère} année MG. En abandonnant également l'OA en 11^e année, cela permettrait de réfléchir à d'autres options et un accompagnement qui prépare de manière encore plus approfondie au projet professionnel.

⁴³ Pour rappel, l'Art. 6, al. 4 du [Concordat HarmoS](#) indique : « ⁴Le passage au degré secondaire II a lieu après la 11^e année de scolarité. Le passage dans les écoles de maturité gymnasiale s'effectue dans le respect des dispositions arrêtées par le Conseil fédéral et la CDIP¹, en règle générale après la 10^e année. »

⁴⁴ Le Gymnase de Bienne et du Jura bernois (GBJB) propose en effet déjà un cursus 10+4 pour ses élèves romands en filière bilingue, voir plus bas.

6.2 Taux d'échec en 1^{ère} année MG et réorientations

Le taux d'échec en 1^{ère} année MG fait également souvent l'objet de préoccupation et est parfois interprété uniquement comme l'indicateur des difficultés rencontrées par les jeunes lycéen-ne-s devant des exigences de formation trop élevées. Or, s'il est bel et bien la manifestation d'un enjeu en matière d'orientation, il l'est en effet d'une part pour des questions de non-promotion (notes insuffisantes pour passer l'année) mais aussi d'autre part pour des questions d'abandon et de réorientation : en ce qui concerne le premier élément, le regard ne doit pas uniquement se poser sur les exigences de la filière mais également sur le niveau des élèves à l'entrée en formation. Au fond, la formation gymnasiale ne correspond pas aux motivations de certain-e-s élèves ou ne rencontre pas leurs attentes⁴⁵. Sur les 3 dernières années, 21,9% des élèves de 1MG en moyenne se sont trouvés en situation d'échec. Plus précisément, 15,0% de ces élèves de 1MG n'étaient pas promu-e-s en fin d'année et 6,9% ont abandonné en cours ou en fin d'année⁴⁶. Certaines de ces personnes ont redoublé l'année, d'autres ont quitté la formation MG pour se diriger principalement vers une filière de formation professionnelle initiale (FPI) pour un CFC ou une MP, et moins significativement en filière de CECG. En moyenne, sur les 3 dernières années, parmi les premières réorientations⁴⁷ des élèves d'une même cohorte débutant en 1MG, 70% d'entre eux se sont dirigés vers une FPI et 21% vers le CECG⁴⁸.

Permettre aux élèves motivés, matures et dont les résultats scolaires sont élevés d'entrer en 1MG dès la fin de la 10^e vise à éviter les mauvaises orientations et les abandons chez ce groupe ; permettre à celles et ceux qui en ont besoin de suivre une 11^e année d'EO avant de commencer la formation gymnasiale vise le même objectif, dans la temporalité qui leur convient mieux. Repenser le taux de passage⁴⁹ de l'EO à la MG, que cela soit dès la fin de la 10^e ou après la 11^e, permet de prendre réellement en considération le taux d'échec ou surtout de favoriser la réussite, en tenant compte des exigences spécifiques et des objectifs de formation de la MG. Cela ne devrait d'ailleurs pas *in fine* influencer à la baisse le nombre de personnes titulaires d'un certificat de MG : au contraire, éviter les abandons et les réorientations permet de renforcer la réussite des élèves. Cela vise à améliorer le système dans son ensemble mais également le bien-être des élèves.

6.3 Impacts sur l'EO et adéquation entre le PER et le PEC

Les questions et réticences formulées à l'encontre d'un modèle 10+4 expriment notamment la crainte que l'organisation de l'EO soit rendue trop complexe, en plus de la réforme du cycle 3 que cela impliquerait. L'une des critiques, rencontrée précédemment dans le cadre du COPIL MG et rappelée lors de la récente consultation, concerne le risque de chevauchement des objectifs à atteindre entre le PER pour l'EO et le PEC pour la MG en cas de modèle 10+4. Le questionnement est ici de savoir si les élèves quittant l'EO dès la fin de la 10^e année ne termineraient alors pas le programme prescrit dans le PER, soit si celui-ci doit être atteint sur deux ans uniquement (9^e et 10^e années) pour les élèves qui se destinent à la MG. Le SAEN redoute que cela signifie le rétablissement d'une filière prégymnasiale pour la partie des élèves identifiée en amont pour pouvoir suivre l'entier du PER sur 2 ans au lieu de 3 au cycle 3, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Partant, certains formulent le souci de voir une « académisation » de tout le cycle 3. Le SSP pour sa part, bien que favorable au modèle 11+4, voit dans le modèle 10+4 l'opportunité de revoir la réforme du cycle 3 et éventuellement

⁴⁵ Dans son rapport *L'éducation en Suisse* de 2018, le CSRE écrit : « Les départs précoces des écoles de maturité révèlent un manque d'adéquation entre les élèves et ces écoles ; inadéquation que ces départs permettent justement de corriger. » (p. 159).

⁴⁶ Source : service de la statistique (STAT)

⁴⁷ Une personne peut connaître plusieurs réorientations dans son parcours de première certification et c'est ici uniquement le premier choix qui est pris en compte, sans considérer les éventuels autres réorientations suivantes.

⁴⁸ Les autres réorientations d'une même cohorte se font dans une temporalité différée, soit l'année suivante, généralement aussi vers la FPI et le CECG, et dans des cas plus exceptionnels vers les offres de transition.

⁴⁹ La formulation « taux de passage » reprend l'appellation utilisée par le service de statistique (STAT) pour suivre la proportion d'élèves d'une année de programme de formation vers une autre

retourner au moins en partie vers un modèle avec une section pré-gymnasiale et une ou plusieurs autres sections.

Bien que la question de l'articulation des objectifs du PER (ou du Lehrplan) et du PEC ne semble pas être un véritable problème pour les cantons qui offrent la possibilité de débiter la MG à la fin de la 10^e, les objectifs du PEC MG étant plus exigeants que ceux de la dernière année du PER, ce chevauchement fait l'objet d'une réflexion attentive. Deux éléments sont à prendre en compte. Le premier appelle à considérer que les objectifs de la 1^{ère} année MG définis dans le PEC couvrent *de facto* ceux de la 11^e année de l'EO selon le PER. Le système de formation MG du canton de Berne fonctionne ainsi, avec cette « superposition » d'un côté entre le Lehrplan pour l'EO et le PEC pour la partie germanophone dotée d'un système 10+4, de l'autre entre le PER pour l'EO et le PEC pour les élèves du Gymnase de Bienne et du Jura bernois (GBJB) qui suivent une MG bilingue en 4 ans dès la fin de la 10^e année. Il faut aussi rappeler qu'avec un programme gymnasial sur 4 ans au lieu de 3, les objectifs et contenus de la 1^{ère} année MG ne seraient pas les mêmes que pour la 1MG d'un lycée en 3 ans tel qu'aujourd'hui, et que la 11^e année étant actuellement considérée comme une année pré-gymnasiale, elle comprend au fond déjà des objectifs qui relèvent d'une formation MG. Cela permet de répondre à la crainte d'une académisation accrue du cycle 3 à l'EO dans l'hypothèse d'un modèle 10+4 : la perspective d'un système mixte à double entrée tel que présenté ci-après devrait précisément éviter cela. Le deuxième élément appelle à envisager un modèle dont l'orientation est affinée et qui peut justement permettre une meilleure attention aux perspectives de formation professionnelle, avec un cycle 3 dans lequel n'est plus inscrite l'OA mais qui, pourquoi pas, proposerait uniquement des Options professionnelles qui permettent aux élèves de penser leur choix et leur projet de formation professionnelle.

6.4 Durée des études et rapport à la formation professionnelle

Dans les retours aux consultations, tous les partenaires du COPIL MG n'ont pas pris clairement position en faveur de l'un ou l'autre modèle. C'est le cas de la CNCI, qui craint qu'un modèle 10+4 ne défavorise la formation professionnelle en maintenant une voie plus rapide pour l'obtention de la MG que pour la maturité professionnelle (MP), qui dure souvent 4 ans après 11 années d'EO⁵⁰.

À ce sujet, si les retours aux consultations expriment en particulier des critiques envers un éventuel modèle 10+4, à cause des risques qu'il ferait peser sur l'orientation, ils restent dans leur majorité formulés dans la perspective d'un cursus académique. Tout système de formation MG, qu'il s'agisse de l'actuel 11+3 ou d'un futur, quel qu'il soit, doit pourtant s'envisager aussi du point de vue du système éducatif dans lequel il s'inscrit. Pour ce qui concerne la crainte d'un déséquilibre entre la durée des formations MG et MP, la mise en place d'un système avec une entrée en 1MG dès la fin de la 10^e et une autre après la 11^e permettrait de ne pas l'induire. Surtout, en matière d'orientation à nouveau, cela permettrait d'être plus en adéquation avec les attentes, les besoins et les compétences des jeunes quant au choix de formation. C'est par conséquent envisager un système éducatif cantonal qui sache toujours mieux prendre en compte les perspectives complémentaires et les exigences spécifiques des formations que sont la voie académique et la voie professionnelle, et ce dans l'intérêt des élèves. Les résultats de nombreux cantons de la Suisse allemande nous indiquent également que cette complémentarité des voies de formation représente un système vertueux.

6.5 Statut du corps enseignant et complications sur l'EO

En lien avec les éléments relatifs aux impacts sur le cycle 3 concernant son organisation et les objectifs liés au PER et au PEC, certains avis et commentaires reçus dans les consultations touchent aux questions liées à la formation et à l'emploi du corps enseignant de cycle 3 de

⁵⁰ En 2022, 65,4% des jeunes en formation CFC dans le canton de Neuchâtel suivaient une formation en 3 ans, contre 67,4% à l'échelle nationale.

l'EO dans le cas d'un modèle 10+4. Le SAEN aborde la possibilité que la réduction du nombre de classes en 11^e ne conduise à des licenciements du personnel enseignant.

Compréhensibles, ces questions ne peuvent être qu'exacerbées par la vision dichotomique évoquée plus haut, où un modèle 10+4 est pensé en opposition à un modèle 11+4 qui, lui, n'aurait aucun impact sur les classes de 11^e et donc sur l'emploi. Pourtant, en envisageant un système mixte, dont le centre de gravité est l'intérêt des élèves dans une meilleure orientation et une diminution des taux d'échec, l'impact sur l'emploi peut être considéré comme modéré par rapport à un modèle 10+4, avec une partie d'élèves entrant en 1MG dès la fin de la 10^e et l'autre après la 11^e, dans des effectifs équilibrés. La diminution du nombre de classes en 11^e dépendra de ces équilibres, les diminutions de postes du personnel enseignant pour les classes de 11^e en conséquence. Rappelons que selon une première analyse du SEEO, effectuée en 2021, la qualification des enseignant-e-s demanderait, certes, de prendre les devants en ce qui concerne la formation, mais un nombre important du personnel enseignant du cycle 3 dispose déjà de titres leur permettant d'enseigner en MG. La question de l'emploi doit également être considérée dans un contexte de pénurie du corps enseignant. Si le canton de Neuchâtel semble moins touché en particulier en ce qui concerne le secondaire 2, force est de constater que l'enjeu se situe sur la capacité de la MG, dont le cursus doit être proposé sur 4 ans, à disposer de suffisamment de personnel qualifié au moment de la mise en place du nouveau système. Il s'agira assurément de réfléchir aux options liées à la formation continue à imaginer le cas échéant pour le personnel enseignant de l'EO.

6.6 Des modèles à un système neuchâtelois

Les éléments résumés ci-dessus reprennent donc des grandes lignes de ce qui est ressorti des consultations. Elles rejoignent des enjeux déjà repérés dans les recherches et échanges antérieurs, notamment du Copil MG.

Les questions du bien-être des élèves dans les changements de système à venir, d'orientation, d'égalité des chances et des conséquences d'un système ou l'autre sur les élèves selon leur cadre familial et sur l'EO, mais également des exigences d'une filière de formation et des résultats dans le cadre du canton de Neuchâtel continuent de constituer le cadre d'attention et de réflexion et rappellent l'importance de travailler la cohérence des hypothèses en regard du système de formation dans son ensemble, tant pour l'EO que le PO. D'autres points, questions et critiques, parfois liés à ceux déjà évoqués et parfois non, ont aussi été relevés. S'ils n'ont pas été mentionnés dans le résumé ci-dessus, ils sont abordés et pris en considération dans ce qui suit.

Suite à ces réflexions sur deux modèles, il s'agit pour le canton de Neuchâtel de construire son propre système qui prend en compte l'exigence des 4 ans de formation de MG, et qui prend en compte les données récoltées aussi bien dans les recherches du SFPO que dans le cadre des consultations.

7. SYSTÈME MIXTE

Dans le sillage des travaux menés jusqu'ici et des consultations, la perspective d'un système de formation MG mixte se légitime. Le choix de l'appellation « système mixte » semble pertinent, au sens que celui-ci vise justement à considérer les forces et les faiblesses des 2 modèles explorés précédemment et représente une voie médiane mais exigeante, ce qui permet également de sortir de la vision dichotomique évoquée plus haut.

D'une certaine manière, ce système mixte fait se rencontrer les objectifs des 2 systèmes 10+4 et 11+4 en matière de forces et d'opportunités et vise à réduire leurs faiblesses et menaces respectives. Ce faisant, il offre un point de vue intéressant car les efforts pour une meilleure orientation et choix de formation pour les élèves ne se présentent pas en opposition aux enjeux de financement et d'impacts socio-économiques, notamment sur l'emploi. Du point de vue de

la cohérence d'un système de formation générale, l'objectif est que le taux de réorientation et de non-promotion diminue, en particulier entre la 1^{ère} année MG et la 2MG, puis par la suite d'année en année. Pédagogiquement, il s'agit bien d'assurer les meilleures chances de réussite à toute personne entrant en formation MG. Par conséquent, le point d'action se trouve bel et bien sur les critères d'entrée en formation MG, ce qui aura un impact sur le taux de passage.

Un système mixte tel que présenté vise donc une orientation pertinente des élèves pour leur choix de formation tout en considérant les forces et faiblesses des hypothèses formulées jusqu'ici. Cela renforce les choix de formation professionnelle ou académique et tout en respectant les exigences des différents cursus, de l'égalité des chances, du rythme de l'élève, de ses compétences et potentialités. En matière d'inégalités socio-économiques, un système de formation gymnasiale qui prête attention à l'orientation et se concentre avant tout sur les exigences d'entrée, que cela soit après la 10^e ou la 11^e, est un système qui prévoit l'accès à la formation générale sur des critères de compétences plutôt que de reproduction sociale. Un tel système mixte n'implique pas non-plus en soi un allongement des études pour tous les élèves qui entrent au MG et poursuivent en HEU. Il permet au contraire d'améliorer la performance du système dans son ensemble. Si le cursus de formation se prolonge pour une partie des élèves (élèves de 11^{ème} qui entrent en 1MG), il est partiellement contrebalancé par la meilleure orientation des élèves et la diminution du taux d'échec.

Les recherches indiquent « qu'il existe une corrélation avérée entre les taux d'entrée et de réussite au niveau gymnasial : plus le niveau à l'entrée est bas (mesuré en scores Pisa), plus le taux de réussite est bas⁵¹. » Les projections effectuées permettent de confirmer cette hypothèse. Sur les 3 dernières années, une moyenne annuelle de 556 lycéen-ne-s se voyaient certifié-e-s du diplôme de MG. À terme, une fois le dispositif mixte stabilisé et sur la base des postulats formulés plus haut, les projections annoncent un nombre de personnes certifiées même un peu plus élevées qu'actuellement.

Pour ce qui est des parcours des titulaires d'une MG dans les HEU, les études montrent également que les résultats obtenus au lycée ont une influence sur la transition et la réussite ultérieure des études. Le CSRE relève que « plus les notes au certificat de maturité sont élevées, plus le passage du gymnase vers une haute école a lieu l'année de l'obtention de la maturité (...). De même, plus les notes sont élevées, plus la probabilité de ne pas entrer du tout dans une haute école diminue⁵². » De plus, « les étudiants ayant obtenu des notes plus élevées au gymnase ont plus de chances d'obtenir un diplôme de bachelor dans les six années suivant le début de leurs études, que ce soit dans une haute école en général ou dans une haute école universitaire en particulier⁵³ ». Le taux d'abandon est de 11% pour les étudiant-e-s de Neuchâtel, contre 10% en moyenne nationale⁵⁴, mais surtout le taux de réorientation en HES se situe à 10% alors qu'il est de 7% en moyenne suisse⁵⁵.

La réussite des élèves doit donc être appréhendée également sous l'angle du taux de passage de l'EO à la 1MG. Cela doit aussi permettre de diminuer la pression sur ces élèves et le stress induit par la nécessité d'un choix de formation, comme l'ont suggéré les partenaires membres du COPIL MG lors de la consultation. Le fait que la 11^e ne soit plus à envisager comme une

⁵¹ ZEM CES (2023) *Newsletter de la ZEM CES. Gymnase et ECG dans le rapport sur l'éducation en Suisse* : <https://www.zemces.ch/fr/unterstuetzung-governance/rapport-sur-l-education>.

⁵² CSRE (2023). *L'éducation en Suisse – Rapport 2023*, p.171.

⁵³ CSRE (2023). *L'éducation en Suisse – Rapport 2023*, p.171.

⁵⁴ Sur la base des données statistiques de la réussite des titulaires de certificat de MG dans une haute école suisse dans les 8 ans suivant l'entrée au bachelor de 2012 à 2014 pour les entrants avec une maturité gymnasiale. OFS (2023). *Taux de réussite dans les HEU selon le canton de l'école de la maturité gymnasiale*: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation/degre-tertiaire-hautes-ecoles.assetdetail.28085625.html>.

⁵⁵ OFS (2023). *Taux de réussite dans les HEU selon le canton de l'école de la maturité gymnasiale* : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.28085625.html>.

année pré-gymnasiale permet d'atténuer les préoccupations quant à une superposition des objectifs du PER pour la 11^e et du PEC pour la 1MG, ce qui, du point de vue de représentant-e-s de l'EO, imposerait des exigences trop contraignantes en matière de contenu et d'organisation à toutes et tous les élèves, y compris celles et ceux qui ne se destinent pas à la MG. Du point de vue de la vie privée des élèves, il permet encore d'organiser les activités extrascolaires, notamment pour les élèves dont les activités culturelles, artistiques ou sportives sont exigeantes.

Réévaluer la proportion d'élèves qui sort de l'EO et entre en MG après la 10^e et après la 11^e doit permettre de prendre en compte la maturité en termes de développement des élèves en question, avec les contrastes qu'il peut exister à cet âge. Il s'agit de permettre aux élèves qui ont les compétences et la motivation à entrer au lycée dès après la 10^e tout en permettant à celles et ceux qui ont besoin d'une année de plus de s'y diriger également.

Les perspectives de ce système mixte permettent également d'atténuer certaines conséquences sur le cycle 3.

Une préoccupation était formulée par certains partenaires dans l'hypothèse d'un modèle 10+4, où les élèves sortiraient de l'EO dès la fin de la 10^e pour entrer en formation MG (dans leur totalité ou en grande majorité), à savoir l'effet sur les dynamiques de classes en 11^e. La question est d'évaluer l'impact éventuel sur la motivation des élèves de 11^e dans leur ensemble, les « meilleurs » élèves n'étant plus là pour jouer le rôle de moteur. Cet effet peut en soi être relativisé, puisqu'en pareil cas, il est tout aussi probable que d'autres élèves « meilleurs » en matière de réussite scolaire prennent ce rôle (non-formalisé naturellement) de leadership et que les enseignant-e-s pourraient dès lors accorder un temps et une attention plus spécifiquement dédiée à la situation des élèves présent-e-s. Cela répond à la question d'une « académisation » de l'EO : la 11^e année ne serait plus une année pré-gymnasiale et permettrait un accompagnement des élèves plus spécifiquement dédié à l'atteinte des objectifs du PEC.

Les effets sur les dynamiques de classe pourraient aussi être interrogés pour le niveau 1MG. Or, dans un système mixte tel qu'évoqué ici, une classe de 1^{ère} MG constituée pour partie d'élèves issu-e-s de 10^e et d'autres de 11^e ne devrait pas pâtir de cette double provenance. En effet, les effectifs de 1MG, bien que constitués pour une même classe d'élèves sortant de 10^e et d'autres de 11^e, seraient en réalité composés d'élèves qui ont toutes et tous une motivation et des compétences similaires pour une formation gymnasiale, toujours dans l'esprit d'une meilleure orientation. De plus, les dynamiques de classe sont déjà actuellement nourries d'une certaine diversité d'élèves au vu du taux de redoublement, sans que cela ne soit facteur de complications.

La diminution du nombre de classes à l'EO fait partie des préoccupations conjointes à ces questions et notamment ses effets sur l'emploi. Encore une fois, ces impacts sur l'emploi devront en tous les cas être réfléchis de façon approfondie, quel que soit le système. La préservation des personnes en place grâce à des offres de formation continue devra être privilégiée. En l'occurrence, un système mixte tel qu'envisagé ici permet de modérer ces points d'attention. Toujours en matière d'emploi, ce système mixte allégerait également la pression sur les lycées, dont le personnel devra être plus important qu'aujourd'hui pour un cursus en 4 ans.

Toute modification d'une voie de formation pose la question de l'impact sur les autres filières de formation.

Pour ce qui est des filières professionnelles, la durée des études gymnasiale ou d'une FPI (CFC et MP) ne serait en soi pas un critère pour privilégier telle ou telle voie – ce ne serait en tout cas pas induit par la structure d'un système mixte. De plus, un dispositif MG mixte élaboré sur les principes formulés ici doit aussi permettre de valoriser la richesse des perspectives de

formation. La FPI répond elle aussi à des exigences spécifiques et aux besoins variés du marché du travail, offrant également des possibilités de suivre des études supérieures en HES et en école supérieure (ES) par la suite. Ainsi, la formation gymnasiale n'est pas la seule voie qui s'ouvre aux élèves ayant des résultats élevés, les autres filières de formation, notamment la MP, constituent des horizons sur lesquels se projeter également.

Concernant les HEU et HEP, le fait que la mise en place d'un système 11+4 aurait pour effet une année blanche sur les immatriculations en bachelor, notamment à l'UniNE est modéré par la mise en place d'un système mixte. Bien sûr, cela dépend du taux de passage entre la 10^e et la 1MG ainsi que de l'efficacité du système. Conséquemment à cet enjeu, l'entrée des jeunes sur le marché du travail après une formation gymnasiale puis en HEU serait mieux prise en compte, que ce soit pour les élèves entrant en 1MG dès la fin de la 10^e ou que d'un point de vue systémique. Pour les individus concernés, les coûts d'opportunité, les conséquences sur les charges familiales et la prévoyance seraient atténuées. Pour la collectivité, l'impact sur les bourses, les cotisations AVS et les rentrées fiscales le serait aussi.

Enfin, un tel système mixte permet d'envisager la formation générale non-pas de son seul point de vue, en articulation avec l'EO, mais du point de vue plus général du système éducatif cantonal. Dans sa visée d'une meilleure orientation pour le bien-être des élèves tout en tenant compte des objectifs, exigences spécifiques et perspectives des différentes formations qui s'ouvrent à eux, ce système doit aussi permettre une amélioration du taux de certification. Pour rappel, « ce taux est considéré comme un indicateur crucial, car les certificats du degré secondaire II donnent accès à la fois aux formations du degré tertiaire et au marché du travail⁵⁶. »

8. PLANIFICATION, CALENDRIER ET COMMUNICATION

Un calendrier précis et réaliste devra être élaboré, qui tienne compte des aspects suivants, qui tous comprennent une réelle complexité :

- Organisation et concertation entre le SFPO, le SEEO et les lycées ;
- Rapports politiques prenant en compte :
 - Infrastructures (adaptations et travaux éventuels) ;
 - Bases légales voire réglementaires à adapter ;
- Qualification du corps enseignant.

Selon les estimations du SFPO, cela nécessitera plusieurs années de travaux, de coordination et de mise en place, à savoir au minimum trois ans une fois la décision arrêtée et validée. Considérant que le système doit être connu des différents acteurs et des familles, il faut que la première cohorte d'élèves concerné-e-s à l'EO soit clairement informée avant son entrée au cycle 3, soit au plus tard en 8^e année d'école). Dans le but d'avoir un système bien établi et solide, il est prudent de considérer qu'une entrée en vigueur trop précipitée du nouveau système de MG est à éviter. Pour rappel, la date ultime à laquelle doit commencer la première volée de la nouvelle MG en quatre ans est août 2034.

9. CONCLUSION

Le système mixte présenté ici a plusieurs intérêts. En veillant à une orientation attentive des élèves selon leurs intérêts de formation, leurs connaissances et compétences, un tel système vise avant tout la qualité de l'orientation et de la formation. De façon systémique, cela doit induire deux effets conjoints : d'une part un taux de passage entre l'EO et la formation MG un

⁵⁶ OFS (2018). *Taux de première certification du degré secondaire II et taux de maturités* : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation/taux-certification.assetdetail.4282277.html>.

peu modéré et d'autre part des risques de réorientation en début de formation gymnasiale plus contenus.

Conformément aux objectifs du projet national EVMG, c'est préserver la qualité reconnue de la formation gymnasiale et faire en sorte de garantir que le système permette d'atteindre le double objectif que vise la MG : d'une part proposer un enseignement qui permette aux jeunes en formation d'acquérir « la maturité requise pour entreprendre des études supérieures⁵⁷ » et offrir ainsi un accès direct aux HEU⁵⁸, d'autre part dispenser une formation générale qui accompagne les lycéen-ne-s tout au long de leur vie et les prépare à assumer des responsabilités au sein de la société⁵⁹. Ce système a aussi pour intérêt de prêter toute l'attention nécessaire à une formation gymnasiale de qualité et en cohérence avec les perspectives de poursuite d'études en HEU, sans que cela n'en fasse un centre de gravité trop orienté sur la formation gymnasiale au détriment des autres formations et en particulier les formations professionnelles. Encore une fois, c'est une logique d'orientation au profit des jeunes en formation qui sert ici de point d'équilibre.

Ce système mixte s'envisage donc comme plus performant en diminuant les réorientations et ouvrant des voies plus rapidement vers la formation professionnelle. Il diminue les aspects négatifs des 2 modèles de base. Il vise ainsi à atteindre les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation, tels que formulés conjointement par la Confédération via le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et les cantons (CDIP)⁶⁰, avant tout dans l'intérêt des jeunes en formation. Il doit garantir un taux de certification plus élevé, en accord avec l'objectif national que 95% des jeunes de 25 obtiennent un diplôme du secondaire II⁶¹.

Finalement, ce système présente l'avantage de se rapprocher des systèmes des cantons limitrophes. Si Berne francophone et le Jura ne se sont pas encore prononcés sur le système retenu, Berne germanophone et bilingue ont déjà un système proche et le canton de Vaud a annoncé avoir choisi de travailler sur un système similaire.

⁵⁷ ORM/RRM, Art. 5, al. 1.

⁵⁸ Cf. ORM, Art. 2, al. 2 : « Les certificats reconnus témoignent que leurs détenteurs possèdent les connaissances et les aptitudes générales nécessaires pour entreprendre des études universitaires. »

⁵⁹ ORM/RRM, Art. 5, al. 1.

⁶⁰ DEFR & CDIP, 2023. *Valorisation optimale des chances. Déclaration 2023 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation* : https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2023/10/erklaerung-chancen-2023.pdf.download.pdf/erklaerung-chancen-2023_f.pdf

⁶¹ Objectif commun 2 de la Déclaration 2023.

ANNEXE 1 – LISTE DES ABRÉVIATIONS

CDIP	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
CECG	Certificat d'école de culture générale
CLACESO	Conférence latine des chef-fe-s d'établissement de la scolarité obligatoire
CNCI	Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
CSRE	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFFD	Département de la formation, des finances et de la digitalisation
EO	École obligatoire
ES	École supérieure
EVMG	Évolution de la maturité gymnasiale
FAPEN	Fédération des associations de parents d'élèves du canton de Neuchâtel
FAPERT	Fédération des associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin
FPI	Formation professionnelle initiale
BGJB	Gymnase de Bienne et du Jura bernois
GypAd	Gymnase pour adultes de Pully (VD)
HarmoS	Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
HE-ARC	Haute école Arc
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HEU	Haute(s) école(s) universitaire(s)
LEHE	Loi à l'encouragement et la coordination des hautes écoles
Lehrplan	Plan d'études de l'école obligatoire pour les cantons germanophones
LESS	Loi sur l'enseignement secondaire supérieur
LOS	Loi sur l'organisation scolaire
MG	Maturité gymnasiale
MP	Maturité professionnelle
MS	Maturité spécialisée
OFPA	Office des formations professionnelles et académiques
OFS	Office fédéral de la statistique
ORM	Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
PEC	Plan d'études cadre
PER	Plan d'études romand (école obligatoire)
PO	Postobligatoire
RRM	Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
SAEN	Syndicat autonome des enseignant-es neuchâtelois-es
SEEO	Service de l'enseignement obligatoire
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation
SER	Syndicat des enseignant-es romand-es
SFPO	Service des formations postobligatoires et de l'orientation
SSP VPOD	Syndicat des services publics (SSP VPOD)
SSPES	Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire
STAT	Service de statistique du canton de Neuchâtel
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats
UniNE	Université de Neuchâtel

ANNEXE 2 – TABLEAUX SWOT

Hypothèse 1 : le canton de Neuchâtel élabore un modèle de formation gymnasiale 10+4

10+4	Éléments positifs pour atteindre l'objectif	Éléments négatifs pour atteindre l'objectif
Éléments internes au projet	Forces - Durée identique des études par rapport à actuellement (14 ans) - Impact financier moins important que le modèle 11+4 - Adaptation du rythme aux futures formations universitaires	Faiblesses - Objectifs du PER pour la 11^e et du PEC pour la 1MG à atteindre sur la même année - Introduction par palier des thèmes transversaux, échanges, semaines spéciales, etc. - Besoin de réformer le cycle 3 - Transfert de personnel de l'EO : technique, administratif et corps enseignant du Sec I au lycée. Pour les spécialistes de 11^e, obligation de se former avec les crédits nécessaires.
	Opportunités - La 11^e devient une réelle année d'entrée en formation gymnasiale et d'orientation professionnelle - Potentielle augmentation du taux de certification - Pas d'année blanche pour les hautes écoles (en particulier l'UniNE, la HEP-BEJUNE et les domaines santé et ingénierie de la HE-ARC)	Menaces - L'autonomie des élèves - Impact sur l'emploi et l'employabilité des enseignant-e-s du Secondaire I, ainsi que sur le personnel RH et technique - Opposition des syndicats d'enseignant-e-s, risques de référendums ou d'initiatives et campagnes médiatiques - Risque de captation des bons élèves par les lycées

Hypothèse 2 : le canton de Neuchâtel élabore un modèle de formation gymnasiale 11+4

11+4	Éléments positifs pour atteindre l'objectif	Éléments négatifs pour atteindre l'objectif
Éléments internes au projet	Forces • Objectifs du PER pour la 11^e et du PEC pour la 1MG à atteindre sur 2 années différentes • Temps supplémentaire pour l'application du PEC dans son intégralité (interdisciplinarité, thèmes transversaux, semaines spéciales, échanges linguistiques, etc.) • Élèves et leurs familles ont plus de temps de faire un choix pour la formation tertiaire	Faiblesses • Durée allongée des études d'une année par rapport à actuellement (15 ans) • Disponibilité des bâtiments et infrastructures • Intérêt moindre pour la formation académique du fait du rallongement des études • 1 année blanche pour les hautes écoles, en particulier l'UniNE, la HEP-BEJUNE et les domaines santé et ingénierie de la HE-Arc (4 ans après l'introduction du système 11+4)
	Opportunités • Pas besoin de réformer le cycle 3 mais procéder à d'éventuels ajustements • La formation professionnelle n'est pas dévalorisée (une année supplémentaire en MG ne fait pas gagner du temps) • Maturité / autonomie des élèves pour aborder les thématiques transversales	Menaces • Impact financier sur les familles avec une année d'études supplémentaire • Risques d'inégalités, les familles moins bien dotés sur le plan socio-économique ne pouvant s'autoriser un allongement des études d'une année • Une année avec un fléchissement des immatriculations à l'UniNE (répercussion sur la HEP) • Conséquences pérennes pour le marché de l'emploi avec une année de retard d'arrivée de personnes hautement qualifiées.